

**POLITIQUE D'ENGAGEMENT  
VIS-A-VIS DES PARTIES  
PRENANTES**

**SCPI Épargne Pierre SOPHIA**

**25/11/2025**



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ATLAND Voisin**, pour le compte de la SCPI **EPARGNE PIERRE SOPHIA**, prend en compte les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement et dans sa gestion des actifs.

La société **ATLAND Voisin**, au travers de la SCPI **EPARGNE PIERRE SOPHIA**, est pleinement consciente de son rôle économique et des impacts environnementaux et sociaux de son activité.

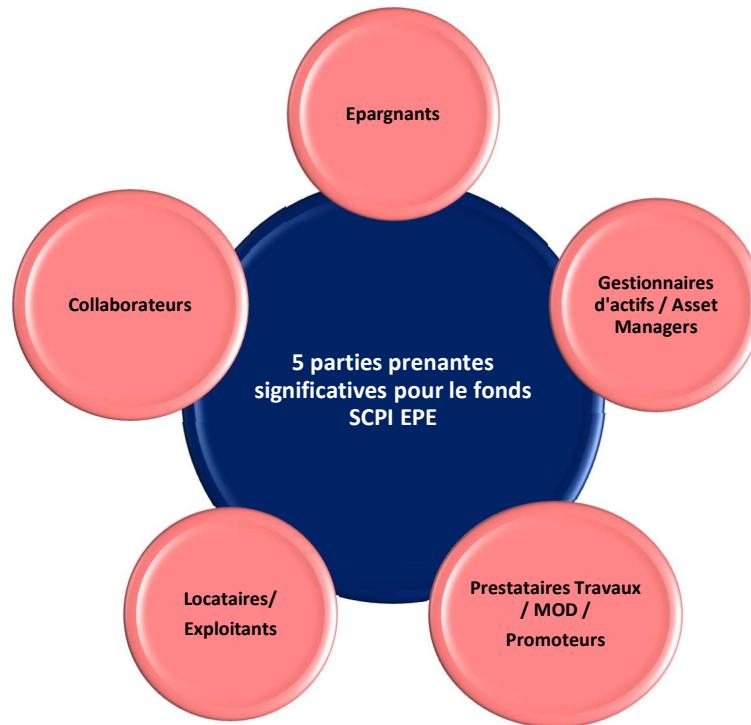
Par la constitution d'un patrimoine immobilier locatif détenu par des épargnants, notre société répond aux besoins des entreprises de pouvoir exercer leur activité dans des locaux adaptés, et accompagne les villes dans leur développement urbain. Également, **ATLAND Voisin** répond aux besoins des épargnants de constituer une épargne rémunérée.

La stratégie de **ATLAND Voisin** repose sur une forte interaction avec ses parties prenantes. L'objectif est d'être à l'écoute de leurs attentes pour leur apporter au quotidien une réponse adaptée, dans une dynamique de dialogue et de progrès partagés.

L'interaction entre **ATLAND Voisin** et ses parties prenantes repose sur la satisfaction finale des clients (locataires et épargnants), et s'appuie sur sa culture de dialogue social et d'échange permanent.

**ATLAND Voisin** cherche à entretenir des relations étroites avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette démarche consiste à identifier leurs attentes, définir les réponses que nous pouvons leur apporter, et mettre en place vis-à-vis d'elles des modalités de dialogue et des axes de progrès. L'objectif étant la diffusion de nos principes de gestion responsable, à l'ensemble des parties prenantes significatives.

Ainsi, **ATLAND Voisin** tient à jour une cartographie détaillée de ses cinq principales parties prenantes : collaborateurs, épargnants, locataires, entreprise de travaux et gestionnaire d'immeubles.



ATLAND Voisin		Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes		SCPI Épargne Pierre Sophia
Parties Prenantes	Enjeux	Modalités	Actions engagées	
<b>ÉPARGNANTS</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Anti-corruption et éthique des affaires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure LCBFT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure LCBFT (<i>Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme</i>)</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Transparence des données extra-financières</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion du rapport d'activité annuel</li> <li>Mise à jour du site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction et diffusion du rapport d'activité et rapport extra financier chaque année et du Code de transparence sur le site Internet de l'entreprise</li> <li>Mise à jour du site Internet de la société avec intégration de ce nouveau fonds et de sa démarche ISR (<i>documentation associée</i>)</li> </ul>	
<b>LOCATAIRES / EXPLOITANTS (actifs immobiliers)</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Optimisation énergétique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil et remontée des informations relatives aux consommations d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement et mise en place d'une plateforme de mesure des consommations d'énergie</li> <li>Mise en place de contrat garantie d'origine auprès de fournisseurs d'énergie, afin de favoriser l'approvisionnement des immeubles en énergie renouvelable pour les parties communes et contrats gérés directement par Atland Voisin</li> <li>Mise en place de bail avec les annexes environnementale pour les actifs concernés.</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Confort et satisfaction</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication des résultats et des actions, recueil des besoins ESG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude de faisabilité d'implantation de bornes IRVE sur les actifs pour lesquels l'action s'avère pertinente</li> <li>Organisation de comités verts avec les locataires ayant signé une annexe environnementale et pour lesquels la gestion technique n'a pas été déléguée</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Responsabilité des locataires en matière environnementale</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production et déploiement d'un guide des gestes éco-responsables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'un guide de gestes éco-responsables aux locataires</li> </ul>	
<b>COLLABORATEURS</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Diffusion des enjeux ESG de la société</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement d'un plan de formation des collaborateurs</li> </ul>	<p>Formation des équipes Investissements, Techniques, Asset, Contrôle Interne et commerciaux sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les métiers de la gestion immobilière ;</li> <li>2. Les thématiques sur les impacts extra-financiers</li> </ol> <p>Intégration des nouveaux arrivants avec présentation de la société de gestion et remise de documentation sur les pratiques et politique RSE de l'entreprise.</p>	

GESTIONNAIRES D'IMMEUBLE / ASSET MANAGERS			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Optimisation Energétique</b></li> <li>• <b>Sécurité et Santé des occupants</b></li> <li>• <b>Respect de la Réglementation</b></li> <li>• <b>Préservation de la Biodiversité</b></li> <li>• <b>Suivi des contrôles réglementaires</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de clauses ESG dans les mandats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de clauses ESG dans les mandats des administrateurs de biens et Asset Managers</li> <li>• Évaluations annuelles des gestionnaires</li> <li>• Organisation de comités verts</li> <li>• Rédaction de rapports annuels reprenant notamment les actions ISR et intégration de mesures correctives (au besoin) au plan d'actions des immeubles concernés</li> </ul>
ENTREPRISES DE TRAVAUX / MOD / PROMOTEURS			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect de la Réglementation</b></li> <li>• <b>Chantiers Propres et respectueux de l'environnement</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une Charte Chantier Propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et signature de la charte chantier propre</li> </ul>